



## ENQUETE PUBLIQUE

### ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de **M. François AGIR**, domicilié à **5310 SAINT-GERMAIN, Rue de Libut, n°72**, en vue d'obtenir  
le permis unique pour :

1. Le maintien d'une activité avicole (112.200 poulets de chair) et d'une salle de fêtes de 700 places existantes  
L'extension de celle-ci par :
2. la construction et l'exploitation d'un hangar (dimensions : 65 m x 20 m) destiné au stockage de matériel, de deux poulaillers (dimensions : 90,40 m x 24,40 m) pour 75.000 poulets de chair au total, de deux locaux (dimensions : 5,36 m x 2 m) pour mélangeur et citerne à mazout, de huit canons à chaleur de 95 kWth, de deux citernes à eaux de nettoyage des poulaillers de 20 m<sup>3</sup>, de six silos tour de 15T pour aliments secs, de deux trémies à céréales de 15T, de deux groupes électrogènes de 60 kVA, de deux citernes aériennes de mazout d'une capacité de 3.000 litres, d'un transformateur de 250 kVA et d'un bassin d'orage de 265 m<sup>3</sup> ;
3. la mise en place de deux échangeurs de chaleur et de panneaux photovoltaïques (60 kWc) ;
4. le forage d'un puits en vue de l'utilisation d'une prise d'eau ;  
sur un terrain sis à **5310 SAINT-GERMAIN, rue de Libut, n°72**, et cadastré section C n°s 231F, 87R, 44W, 44V, 44Z, 44A2 et 44B2.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **03/02/2021**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture d'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
02/02/2021	08/02/2021	Administration communale de La Bruyère Rue des Dames Blanches, 1 5080 LA BRUYERE, le 10/03/2021 à 16 heures	Administration communale de La Bruyère Rue des Dames Blanches,1 5080 LA BRUYERE

**LE BOURGMESTRE,**

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier comportant une étude d'incidences sur l'environnement peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 9h à 11h30 et le samedi matin de 09h00 à 12h00, au service des Permis d'Environnement, Administration communale de La Bruyère, rue des Dames Blanches, 1 à 5080 LA BRUYERE

**En raison des mesures de confinement et de distanciation sociale, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous à l'avance auprès dudit service, tél.081/236.562 ou par email [micheline.ledouble@labruyere.be](mailto:micheline.ledouble@labruyere.be).**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal ayant en charge le dossier (tél. 081/236.562).

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de l'Administration communale - service des Permis d'environnement, du fonctionnaire technique (Service public Wallonie – Division de la Prévention et des Autorisations – avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR - tél. 081/71.53.00). et ? du Fonctionnaire délégué (Service public Wallonie– DGATLP – direction de Namur, place Léopold, 3 5000 NAMUR – tél 081/24.61.11).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège Communal de La Bruyère.

A LA BRUYERE, le 29/01/2021

Le Bourgmestre,  
Y. DEPAS